

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.  
SÉANCE DU MERCREDI 21 JUIN 2023 À 18:00**

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 10

Nombre de votants : 12

**Étaient présents :**

Jérôme ROBERT Vice-Président, Margaux VANTHOURNOUT Adjointe au Maire, Yannick OLIVERI-DUPUIS Conseillère Municipale Déléguée, Isabelle HERBERT Conseillère Municipale Déléguée, Jean-Marie LEGUILLON Conseiller Municipal, Annie LALLEMAND , Marie-Hélène BUCHON , Marie-Laure RIVALS , Eric ALEXANDRE Représentant l'association Emergence(s), Jean-Louis FOURNIER Représentant l'UDAF

**Étai(en)t absent(s) avec pouvoir(s) :**

Isabelle SAINT BONNET Conseillère Municipale, Julien TRIQUET Représentant l'association Trisomie 21

**Étaient absents excusés :**

**Théo PEREZ Président, Frédéric ABRAHAM Conseiller Municipal, François MORELLE Représentant l'association AEI**

**Secrétaire de séance : YANNICK OLIVERI-DUPUIS**

---

**OBJET : ADMINISTRATION DU CCAS – FINANCES – COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2022  
DU BUDGET ANNEXE RESIDENCE AUTONOMIE – ADOPTION.**

Rapporteur : Jérôme ROBERT

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil d'Administration est appelé, chaque année, à voter le compte administratif (CA), dans lequel est retracé l'ensemble des opérations comptables afférentes à l'exercice précédent.

Avant d'en entamer la présentation, il convient de rappeler que l'exercice 2019 a vu la mise en place de deux budgets annexes régis par la norme comptable M22, applicable aux services et établissements sociaux et médico-sociaux, pour le suivi budgétaire et comptable de l'activité du service d'aide à domicile, ainsi que de la résidence autonomie La Fontaine. Leur création s'est accompagnée de flux croisés avec le budget principal :

- Un remboursement des budgets annexes vers le budget principal, ce dernier avançant en effet chaque mois leur masse salariale ;
- Le cas échéant, une subvention d'équilibre versée par le budget principal aux budgets annexes.

En consolidant les trois budgets sur l'exercice 2022, l'évolution du résultat de clôture ressort en baisse de -38,2%, soit une diminution de -120 938 € du fonds de roulement par rapport à 2021, dont - 99 403 € en fonctionnement et – 21 535 € en investissement.

S'agissant du budget annexe de la résidence La Fontaine, les résultats de clôture 2022 s'établissent comme suit :

Résidence La Fontaine	Fonctionnement	Investissement	Total
Recettes	448 708,70 €	24 643,13 €	473 351,83 €
Dépenses	392 699,34 €	25 689,86 €	418 389,20 €
<b>Résultat (Rec. - Dép)</b>	<b>56 009,36€</b>	<b>- 1 046,73 €</b>	<b>54 962,63 €</b>

### I – DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Sans retraitements, les évolutions par chapitre ressortent ainsi :

Chapitre	Libellé	CA 2021	CA 2022	Evolution n 2021-22
Gpe I -011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	227 459,78 €	254 493,07 €	+11,9 %
Gpe II - 012	DEPENSES DE PERSONNEL	15 373,62 €	25 383,34 €	65,1 %
Gpe III - 016	DEPENSES AFFERENTES A LA STRUCTURE	88 845,13 €	112 257,00 €	+26,4%
<b>Total opérations réelles</b>		<b>331 678,53 €</b>	<b>392 133,41€</b>	<b>+18,2 %</b>
Gpe III - 016	DEPENSES AFFERENTES A LA STRUCTURE	554,65 €	565,93 €	+2%
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>332 233,18 €</b>	<b>392 699,34 €</b>	<b>+18,2 %</b>

Après retraitements (ventilation de la masse salariale, et neutralisation des flux croisés en dépenses et recettes entre les différents budgets), permettant de mieux cerner les évolutions propres de chaque budget en supprimant les doubles comptes, les variations suivantes peuvent être constatées :

Chapitre	Libellé	CA 2021	CA 2022	Evolution n 2021-22
Gpe I -011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	86 008,71 €	88 683,70 €	3,1%
Gpe II - 012	DEPENSES DE PERSONNEL	156 824,68 €	191 192,71 €	21,9%
Gpe III - 016	DEPENSES AFFERENTES A LA STRUCTURE	88 845,13 €	112 257,00 €	26,4%
<b>Total opérations réelles</b>		<b>331 678,52 €</b>	<b>392 133,41 €</b>	<b>18,2%</b>
Gpe III - 016	DEPENSES AFFERENTES A LA STRUCTURE	554,65 €	565,93 €	2,0%
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>332 233,17 €</b>	<b>392 699,34 €</b>	<b>18,2%</b>

Après retraitements, les dépenses de fonctionnement augmentent de +60 K€ (+18,2%) par rapport au CA 2021.

Pour l'essentiel, cette variation s'explique par :

- Une hausse de la masse salariale : +34 K€, principalement expliquée par la poursuite de la mise en conformité du temps de travail des gardiens avec recours au remplacement par une association d'insertion par l'emploi ;
- L'augmentation des coûts de chauffage : + 20K€.

## **II – RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

Sans retraitements :

<b>Chapitre</b>	<b>Libellé</b>	<b>CA 2021</b>	<b>CA 2022</b>	<b>Evolutio n 2021- 22</b>
002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	89 676,27 €	89 895,74 €	+0,2 %
Gpe I 017	PRODUITS DE LA TARIFICATION	264 106,00 €	258 440,00 €	-2,1 %
Gpe II 018	AUTRES PRODUITS RELATIFS A L'EXPLOITATION	39 861,00 €	93 098,00 €	+133,6 %
Gpe III 019	PRODUITS FINANCIERS ET NON ENCAISSABLES	28 485,65 €	7 274,96 €	-74,5 %
<b>Total opérations réelles</b>		<b>422 128,92 €</b>	<b>448 708,70 €</b>	<b>+6,3 %</b>
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>422 128,92 €</b>	<b>448 708,70 €</b>	<b>+6,3 %</b>

Après retraitements :

<b>Chapitre</b>	<b>Libellé</b>	<b>CA 2021</b>	<b>CA 2022</b>	<b>Evolutio n 2021- 22</b>
002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	89 676,27 €	89 895,74 €	0,2 %
Gpe I 017	PRODUITS DE LA TARIFICATION	264 106,00 €	258 440,00 €	-2,1 %
Gpe II 018	AUTRES PRODUITS RELATIFS A L'EXPLOITATION	23 549,00 €	26 187,00 €	11,6 %
Gpe III 019	PRODUITS FINANCIERS ET NON ENCAISSABLES	28 485,65 €	7 274,96 €	-74,5 %
<b>Total opérations réelles</b>		<b>405 726,92 €</b>	<b>381 797,70 €</b>	<b>-5,9%</b>
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>405 726,92 €</b>	<b>381 797,70 €</b>	<b>-5,9%</b>

Les recettes de fonctionnement après retraitements diminuent de 24 K€ (5,9 %) par rapport au CA 2021, principalement en raison :

- Les produits exceptionnels (groupe III) sont en baisse de - 21K€ ; liée à une dynamique enclenchée concernant le suivi des engagements non soldés (ENS) ;
- D'une réduction du produit des loyers : -6 K€.

Il en découle un résultat de fonctionnement après retraitements qui diminue (-84 K€) entre 2021 et 2022, pour s'établir à -11 K€.

### **III – DÉPENSES D'INVESTISSEMENT**

<b>Chapitre</b>	<b>Libellé</b>	<b>CA 2022</b>
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	4 055,06 €
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	21 634,80 €
<b>Total opérations réelles</b>		<b>25 689,86 €</b>
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0,00 €
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>25 689,86 €</b>

Les dépenses d'investissement réalisées au cours de l'exercice 2022 consistent dans :

- Plusieurs restitutions de cautions : 4 K€ ;
- L'acquisition d'une borne tactile : 5 K€ ;
- L' acquisition de deux laves linges et trois sèche linges : 8 K€ ;
- L'acquisition d'un tapis de course et vélo elliptique : 2 K€ ;
- Divers fournitures et matériels pour la création d'une chambre d'hôte : 3K€.

### **IV – RECETTES D'INVESTISSEMENT**

<b>Chapitre</b>	<b>Libellé</b>	<b>CA 2022</b>
001	RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	22 823,20 €
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	1 254,00 €
<b>Total opérations réelles</b>		<b>24 077,20€</b>
28	AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS	565,93 €
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>24 643,13 €</b>

Le résultat d'investissement se chiffre à 23 K€, en hausse de 3 K€ par rapport à 2021.

Les cautions reçues à l'occasion de l'entrée des lieux de nouveaux résidents s'élèvent à 1 254 €.

Les dotations aux amortissements 565,93 €.

Aussi, il vous est proposé d'adopter la délibération suivante :

## LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1612-12, L.1612-13, et L.1612-20,

Vu le Code de l'action sociale et des familles,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M22,

Considérant qu'il y a lieu de procéder au vote du compte administratif de l'exercice 2022 du budget annexe « résidence autonomie La Fontaine » du CCAS,

Considérant la concordance des écritures du compte administratif avec celles du compte de gestion dressé par le Comptable public,

Après avoir élu Jérôme ROBERT président(e) de séance et demandé au Président de quitter la salle,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE** d'adopter le compte administratif de l'exercice 2022 du budget annexe « résidence autonomie La Fontaine » du CCAS, tel qu'exposé ci-avant, et conformément au document budgétaire joint en annexe à la présente délibération.

---

PJ: document budgétaire CA 2022 du budget annexe « résidence autonomie La Fontaine » du CCAS, liste des restes à réaliser 2022.

### **ADOpte A L'UNANIMITE**

POUR : 12    CONTRE : 0    ABSTENTIONS : 0    SANS PARTICIPATION : 0

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Pour extrait certifié conforme,

Théo PEREZ

Président du Conseil d'Administration du C.C.A.S